

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **4^e jour du mois de juillet 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3 (ABSENT)
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- madame Marie-Christine Fraser, greffière
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2016-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le report du point 3. L'adoption du procès-verbal se fera à la séance du 8 août 2016.

Adoptée.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

- Un citoyen fait une remarque concernant l'état des estrades au parc dollar.

2016-191

COMMANDITE POUR LE CONCERT DE NOËL DE L'ENSEMBLE VOCAL L'ESCAOUCETTE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos remette un montant de 500 \$ en commandite à l'Ensemble vocal l'Escaouette pour l'organisation de leur concert de Noël 2016. Ce montant sera pris à même les fonds du tournoi de golf du Maire.

Adoptée.

2016-192

CLUB OPTIMISTE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos remette au Club Optimiste une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 de 150 \$ afin de couvrir les frais de location d'un local.

Adoptée.

2016-193**SUBVENTION CLUB DE JUDO ASBESTOS-DANVILLE**

CONSIDÉRANT le projet présenté au Fonds de développement du territoire de la MRC des Sources par le club de Judo Asbestos-Danville de afin d’implanter du judo à Saint-Camille et de moderniser les installations d’Asbestos et de Danville ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de rendre la pratique du judo plus accessible et plus sécuritaire aux jeunes de la MRC ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d’Asbestos donne son appui au projet d’implantation du judo à Saint-Camille et de modernisation des équipements à Asbestos et Danville et qu’elle confirme sa contribution pour un montant de 2 688 \$ conditionnelle à la réalisation du projet .

Adoptée.

2016-194**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2016**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juin 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 204 076,63 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2016:	1 204 076,63 \$

Adoptée.

2016-195**ROUTE VERTE : CONTRIBUTION 2016**

CONSIDÉRANT que la Route Verte est maintenant sous la gestion de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adressé une demande de contribution pour l’année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu qu’un montant de 2 000 \$ soit octroyé à la MRC des Sources pour l’entretien de Route Verte pour la saison 2016.

Adoptée.

2016-196**DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS MUNICIPAL VERT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant aux Construstions CG Bissonnette inc. situé au 299 Boulevard Saint-Luc à Asbestos, ainsi qu’un terrain vacant appartenant à la Ville d’Asbestos situé sur la rue du Roi à Asbestos sont susceptibles d’être contaminés à des niveaux qui dépassent les critères prévus à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (*ci-après* MDDELCC) et au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (R.L.R.Q., chapitre Q-2), r.37);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire déposer une demande au Fonds municipal vert afin d'obtenir un soutien financier pour réaliser les études nécessaires pour des travaux de réhabilitation sur le terrain situé au 299 Boulevard Saint-Luc à Asbestos ainsi que le terrain vacant situé sur la rue du Roi à Asbestos, lesquels travaux sont requis afin de permettre la réutilisation du terrain visé en respectant la politique du MDDELCC, de même que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chapitre Q-2);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos autorise le directeur général à déposer une demande au Fonds municipal vert pour les études et travaux nécessaires pour la réhabilitation sur le terrain situé au 299 Boulevard Saint-Luc à Asbestos ainsi que le terrain vacant situé sur la rue du Roi à Asbestos. Que le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

Adoptée.

2016-197

RESSOURCE INTERMÉDIAIRE D'HÉBERGEMENT DE LA MRC D'ASBESTOS : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec du 25 février 2016 prononçant la caducité de la reconnaissance d'exemption de taxes accordée à la Corporation de la ressource intermédiaire d'hébergement de la MRC d'Asbestos et ce à partir du 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la ressource intermédiaire d'hébergement offre un service à des personnes en perte d'autonomie souffrant de problème de santé mentale et d'Alzheimer;

CONSIDÉRANT que ce service est d'une importance majeure pour toute la population de la MRC des Sources et répond à un besoin grandissant;

CONSIDÉRANT que cette décision a d'importantes répercussions financières sur cet organisme;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 3 279 \$ à la Ressource intermédiaire d'hébergement de la MRC d'Asbestos, soit l'équivalent des taxes foncières pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-198

APPUÏE À LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT la résolution 8885-16 de la MRC de la Rivière du Nord demandant la majoration du droit payable par les exploitants de carrières et sablières au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est d'avis qu'une majoration significative des droits payables par les exploitants de carrières et sablières est justifiée compte tenu de l'impact sur le réseau routier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu

QUE la Ville d'Asbestos donne son appui à la demande de la MRC de la Rivière-Du-Nord;

QU'ELLE demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de majorer de façon significative le droit payable par les exploitants de carrières et sablières, prévu à l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QU'ELLE demande au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTQ) de se pencher sur ce dossier en collaboration avec le MAMOT;

QUE copie de cette résolution soit transmise au MAMOT et au MTQ.

Adoptée.

2016-199

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – USINE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Des soumissions par invitation ayant été demandées à des firmes d'ingénieurs pour une étude géotechnique pour le projet d'usine de prétraitement des eaux usées, trois soumissions ayant été reçues et analysées et se détaillent comme suit:

Firme	Honoraires proposés (avant taxes)
Englobe	6 525 \$
Le Groupe S.M. inc.	8 450 \$
Les Services EXP inc.	9 500 \$

Après analyse, la firme Englobe s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy, et résolu d'octroyer le mandat pour l'étude géotechnique pour le projet d'usine de prétraitement des eaux usées à la firme Englobe.

Adoptée.

2016-200

MANDAT POUR SERVICES D'ARCHITECTURE – USINE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Des soumissions par invitation ayant été demandées à des firmes d'architecte pour des travaux d'infrastructures pour le projet d'usine de prétraitement des eaux usées, trois soumissions ayant été reçues et analysées et se détaillent comme suit:

Firme	Honoraires proposés (avant taxes)
Bourassa Maillé architectes inc.	9 400 \$
Espace Vital architecture inc.	11 500 \$
Cimaise	19 750 \$

Après analyse, la firme Bourassa Maillé architectes inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit, et résolu d'octroyer le mandat d'architecture pour le projet d'usine de prétraitement des eaux usées à la firme Bourassa Maillé architectes inc.

Adoptée.

2016-201**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES : SOUFFLEUSE À NEIGE**

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour l'achat d'une souffleuse à neige amovible, quatre soumissions ont été reçues, analysées et se détaillent comme suit :

Entreprise	Prix (incluant taxes)
Gaston Contant inc.	121 208,94 \$
J.A. Larue inc.	126 155,17 \$
Vohl inc.	137 767,64 \$
R.P.M. Tech inc.	145 438,78 \$

Après analyse, l'entreprise Gaston Contant inc. s'avère être conforme à la demande de soumission. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de faire l'achat de la souffleuse à neige amovible auprès de l'entreprise Gaston Contant inc. pour un montant de 121 208,94 \$.

Adoptée.

2016-202**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU TRAVAUX PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos procède à l'embauche de Samuel Champagne à titre de journalier étudiant, et ce à compter du 20 juin 2016. Les conditions de travail étant celles prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-203**TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LIGNE BELL**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos autorise des travaux de relocalisation de ligne téléphonique par Bell au 151 rue du Roi pour un montant de 6 382,55 \$.

Adoptée.

2016-204**ÉCHANTILLONNAGE DE BOUES À L'USINE D'ÉPURATION**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos retienne les services de la firme Englobe afin de procéder à un échantillonnage accrédité des boues générées à l'usine d'épuration pour un montant total de 1 100 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2016-205

ACHAT DE CLÔTURES POUR ÉVÈNEMENTS

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de clôtures temporaires et d'un casier à rangement pour la somme totale de 46 379,90 \$ auprès de la compagnie Clôtures Sentinelle Ltée.

Adoptée.

Le rapport d'émission des permis et certificats pour le mois de juin 2016 sera déposé lors de la séance du mois d'août 2016.

2016-206

DÉROGATION MINEURE 2016-202

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 242 Boulevard Morin;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de permettre l'implantation d'une galerie à 1,5 mètre de la ligne latérale gauche du terrain plutôt que 2 mètres tel que prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos no. 2016-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 15 juin 2016 dans le journal l'Express des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineure 2016-202.

Adoptée.

2016-207

ENTENTES INCENDIES AVEC LA VILLE DE DANVILLE POUR LES SERVICES INCENDIES

CONSIDÉRANT la proximité des municipalités d'Asbestos et de Danville;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos et la municipalité de Danville ont déjà des ententes en matière de sécurité incendies et qu'il est nécessaire d'en adopter de nouvelles;

CONSIDÉRANT qu'en matière de sécurité incendie des ententes d'aide mutuelle entre municipalités voisines sont essentielles afin d'offrir des interventions dans les meilleurs délais possibles et avec les ressources les mieux adaptées compte tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT l'article 438 et suivants de la Loi sur les cités et Villes et 569 et suivants du Code municipal permettant aux municipalités le désirant de conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos conclue :

- une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie avec la municipalité de Danville. Le Maire et le directeur général étant autorisé à signer tout document y afférent.
- une entente connexe relative aux pompiers faisant partie de deux services. Le directeur du service Incendie de la Ville d'Asbestos étant autorisé à signer tout document y afférent.
- une entente connexe relative à une station de remplissage de cylindres. Le directeur du service Incendie de la Ville d'Asbestos étant autorisé à signer tout document y afférent.

De plus, la Ville d'Asbestos et la municipalité de Danville mettent fin à l'entente radio PC-PC. Le directeur du service Incendie de la Ville d'Asbestos étant autorisé à signer tout document y afférent.

Adoptée

2016-208

AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA BRIGADIÈRE

CONSIDÉRANT que les conditions de travail de la brigadière nécessitent un ajustement afin de les rendre comparables à ce qui s'offre dans les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de la brigadière à l'automne 2015, il a été convenu que les conditions de travail étaient en révision et que ces changements seraient en force à partir du 1^{er} janvier 2016;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et appuyé le conseiller Alain Roy que le salaire horaire pour le poste de brigadière en date du 1^{er} janvier 2016 soit de 17,92 \$ et que ce taux soit indexé de 2 % au 1^{er} janvier de chaque année.

Adoptée

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- Un citoyen pose quelques questions sur l'appel d'offres concernant la souffleuse à neige.

AUTRES AFFAIRES

Les conseillers et monsieur le maire souhaitent bon été à tous les citoyennes et citoyens.

2016-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la présente séance soit levée à compter de 20 h 05.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE